LETTRE D'INFORMATIONS

AVRIL 2013

# Champs électromagnétiques

## Du Nouveau !

La nouveauté vient de Bruxelles ! Par un communiqué de presse daté du 10 avril, le Conseil et le Parlement européen ont entériné un projet de directive relatif à l'exposition des travailleurs aux champs électromagnétiques. Cette nouvelle directive remplacera, au plus tard dans trois ans, celle de 2004, qui, signalons-le, n'a jamais été appliquée.

Le projet de directive se fonde sur de nouvelles études scientifiques pour revoir les valeurs limites d'exposition "professionnel" et "public" et assurer un niveau élevé de protection des personnes exposées. "Les règles relatives à la surveillance de la santé et aux documents à élaborer concernant les risques et les mesures de prévention et de protection ont été renforcées" souligne le Conseil. Toutefois, d'éventuelles dérogations aux limites d'exposition seront admises, en particulier pour les applications médicales utilisant l'IRM.
La nouvelle directive ne formule que des prescriptions minimales. les états membres sont libres de les maintenir ou d'établir des règles plus strictes lors de la transcription dans leur droit national respectif.

### Anticiper la nouvelle directive !

L'INRS en collaboration avec l'INERIS a élaboré un nouveau guide d'évaluation intitulé Exposition des travailleurs aux risques dus aux champs électromagnétiques (référence ED 6136). Nous invitons le lecteur intéressé à le consulter. Il y trouvera toutes les informations utiles sur la démarche d'évaluation des risques liés aux CEM (dans la gamme des fréquences de 0 à 300 GHz) ainsi qu'une mine de renseignements (notions sur les champs électromagnétiques, effets biologiques et sanitaires de ceux-ci, repères pour l' information, la formation et la surveillance de la santé des salariés concernés, mesures de prévention,...).

### Beaucoup d'incertitudes demeurent mais la recherche continue !

Les effets des radiofréquences sur la santé font toujours l'objet de vifs débats au sein de la communauté scientifique. Les avis sont contradictoires en ce qui concerne leurs effets à long terme (effet cancérogène possible, augmentation du risque de tumeurs cérébrales en relation avec l'utilisation intensive des téléphones mobiles, embarras des professionnels face à la question de l'hypersensibilité électromagnétique...).
Les instances européennes concernées suivent les progrès scientifiques et, au niveau national, les pouvoirs publics restent vigilants en favorisant :

- La recherche appliquée. Ainsi, l'INERIS et l'Université Picardie Jules Verne, mènent des travaux sur les effets des faibles doses de radiofréquences afin d' expliquer les étranges phénomènes de « l'électrosensibilité ». Les premiers résultats obtenus montrent que les champs électromagnétiques émis par les antennes-relais déclencheraient toute une série d'effets négatifs sur l'équilibre énergétique des rats utilisés en laboratoire (en particulier, leur régulation thermique, leur sommeil paradoxal et leur alimentation).
- L'information des particuliers et des professionnels : L'INERIS, sur la demande du ministère de l'Ecologie et du Développement durable, a ouvert un site d'information : www.ineris.fr/ondes-info

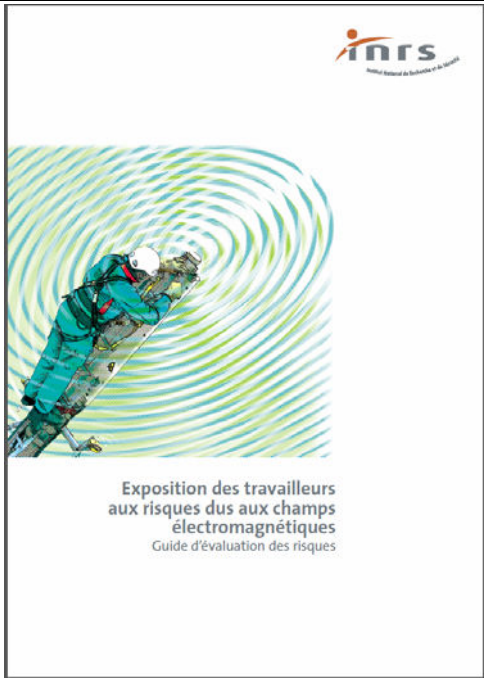


## PRESTATION de STSA : Surveillance

L'équipe pluridisciplinaire de STSA est à votre disposition pour vous informer et vous conseiller :

- aide à l'évaluation des risques (en utilisant l'outil d'évaluation simplifiée) et à l'élaboration du Document unique ;
- conseils en matière de prévention chez les personnes à risques particuliers (femmes enceintes, porteurs d'implants médicaux actifs ou passifs, sujets électrosensibles).

Pour en savoir plus, consultez aussi notre plate-forme documentaire en ligne (www.stsa.fr).